M. Raphaël-Georges Lévy, qui a montré l'erreur colossale qui réside dans la fabuleuse prétention des Américains, à continuer à extraire des mines de l'argent et encore de l'argent, et, sans se préoccuper des nécessités du marché, à vouloir vendre ce métal à un prix fixe.

Il est étonnant de voir des hommes aussi pratiques que les Nord-Américains, se faire les apôtres d'un système aussi illogique qui a rendu nécessaire le Congrès de Bruxelles.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'un système est défectueux, il faut avoir comme l'Allemagne et les Etats scandinaves le courage de le modifier.

Il est vrai que la régularisation entre les prix est difficile.

Mais qu'on adopte partout le système de l'Union latine et le problème sera résolu.

# NOUVELLES DU JOUR

### La discussion de la loi sur la presse

Paris, 15 novembre. — On prévoit ce soir que la discussion de la loi sur la presse à la Chambre demain, prendra un certain développement.

Il est possible, dit-on, que la politique générale intérieure du Cabinet soit discutée avant le passage à la discussion des articles.

D'autre part, l'intervention de M. Laguerre, après son effacement prolongé, ne manquera pas de donner beaucoup de vivacité au débat.

### Quatre condamnations capitales à Constantine

Constantine, 15 novembre. — La cour d'assises saisie après cassation de l'affaire de quatre Arabes qui avaient été condamnés à mort pour assassinat par la cour d'Alger, a de nouveau, prononcé contre tous les quatre, la peine capitale.

### Un plancher qui s'effondre à Madrid — Sept tués

Madrid, 15 novembre. — Le plancher d'un salon dans lequel se trouvait une noce, s'est effondré à Salamanque. Il y a eu sept tués et trente blessés.

### Les inondations en Italie

Livourne, 15 novembre. — Plusieurs ponts ont été emportés sur la route de Porto-Ferrajo par les eaux des torrents grossis par les pluies. On craint un éboulement de la montagne de San-Giovani. Les maisons du village ont été évacuées.

### Le Crédit Foncier et M. Christophe. — Un nouveau scandale

Paris, 15 novembre. — Nous avons demandé à M. le sénateur Blavier quelques explications au sujet de la demande d'interpellation sur le Crédit Foncier qu'il a déposée.

Le sénateur conservateur de Marne et-Loire nous a déclaré qu'il se faisait fort d'établir à l'aide de documents officiels.

«Que si le Crédit foncier entraît actuellement en liquidation, il y aurait du fait de M. Christophe un délicit de plus de trois cents millions; que le gouverneur du Crédit foncier a distribué à ses actionnaires des dividendes fictifs au moyen de prélèvements illégaux sur le capital obligations; qu'il n'a fourni au public que des états de situation trouqués et inexacts; qu'il n'a jamais établi de bilan, de compte profits et pertes, et qu'enfin, il a soigneusement dissimulé la situation véritable des obligations.»

En un mot, M. Blavier prouvera qu'il a pris M. Christophe la main dans le sac.

On prévoit un gros scandale.

### A la commission des douanes

Paris, 15 novembre. — La commission des douanes a continué l'examen du projet d'accord franco-suisse. Elle a repoussé les réductions de tarif proposées pour le ferro-aluminium, le bronze d'aluminium, les lampes électriques, les fils de coton teints, chinés ou glacés, les tissus de lin, de chanvre ou de ramie. Ces réductions auraient profité plus à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Belgique qu'à la Suisse.

Paris, 15 novembre. — Conformément aux conclusions de M. Pierre Legrand, la commission a repoussé les modifications proposées par le projet gouvernemental sur les fils de coton teints, chinés ou glacés, pour les tissus de coton blanchis ou teints, pour les tissus de lin, de chanvre, de ramie, pour cette raison que ces réductions profiteraient plus à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Belgique qu'à la Suisse.

C'est ainsi que pour les fils de coton tonte l'importation en 1889 a été, pour l'Angleterre, de 162.000 kilos, pour l'Allemagne de 41,000 kilos, et pour la Suisse de 30,000 kilos seulement. Pour les tissus de coton teint l'importation anglaise, en 1889, a été de 347,000 kilos, l'importation allemande de 124,000 kilos, et l'importation suisse de 110.000 kilos.

### La séance de mercredi. — La loi sur la presse

Paris, 15 novembre. — Sont inscrits dans l'ordre suivant pour prendre la parole, demain dans la discussion de la loi sur la presse : MM. Laguerre, de Mun, Deschanel, Robert Mitchell, de Douville-Maillefeu, Reinach, Ernest Roche, Aynard, Charmes, De Ramel, Rousse (Var), Lavy.

### L'Union libérale des droites

Paris, 15 novembre.— L'Union libérale des droites s'est réunie sous la présidence de M. d'Aillières. Une discussion approfondie sur la loi de la presse a eu lieu ; mandat a été donné au bureau de s'entendre demain, avant la séance, avec les bureaux des autres groupes de la droite.

### L'arrangement franco-suisse

Berne, 15 novembre. — Le conseil fédéral a décidé d'envoyer à M. Ribot une note, par laquelle il avise le gouvernement français qu'il ne veut pas recommencer de pourparlers pour l'arrangement franco-suisse, et qu'il attend ou l'acceptation, ou le rejet en bloc, des clauses de cet arrangement.

### Mort du général De Failly

Compiègne, 15 novembre. — Le général De Failly est mort cette après-midi à trois heures.

### Le congrès socialiste allemand

Berlin, 15 novembre. — Le congrès socialiste a ouvert sa première séance ce matin. Le président annonce la présence de M. Adler, délégué du parti ouvrier autrichien ainsi que celle d'un délégué suédois. Il lit ensuite des adresses des socialistes anglais, italiens, danois, espagnols, et des étudiants roumains de Paris.

M. Adler apporte les vœux des socialistes autrichiens. Il affirme la solidarité des compagnons vienuois et dit que l'alliance des prolétaires des deux nations, plus solide que celle forgée par les diplomates, a l'avantage de ne pas être un pacte sanguinaire. Les prolétaires autrichiens unis, dit M. Adler, poursuivent le même but que leurs frères allemands.

M. Van Cool, délégué hollandais, exhorte à l'union et à l'oubli des rivalités personnelles qui nuisent à la grande cause socialiste. M. Fischer rend compte des actes du comité directeur. L'agitation a pris de l'extension, et le reproche qu'elle a été insuffisante est injuste. Il est difficile de répartir des agitateurs socialistes dans l'Allemagne entière.

Il est impossible que les orateurs populaires remplissent leur mandat au Reichstag et qu'ils se rendent en province. L'agitation doit donc s'organiser localement. Ceux qui se plaignent du culte des personnes sont justement ceux qui le font naître, en réclamant toujours les mêmes orateurs : Bebel, Liebknecht, Singer, comme agitateurs.

M. Fischer dit que le parti dispose actuellement en chiffres ronds d'un demi million de marcs. Il met en garde l'assemblée contre la fondation de journaux socialistes frivoles ne répondant pas à un besoin et voués d'avance à la ruine.

MM. Caden et Bebel justifient les dépenses de presse, principalement les sommes employées par le *Vorwaerts*, et repoussent les insinuations faites à propos de rédacteurs trop payés.

La discussion se perd dans des détails futiles. Un délégué se plaint que les rédacteurs du *Vorwaerts* reçoivent mal les compagnons, un autre exprime le vœu que le député socialiste Auer soit plus abordable pour les compagnons.

### Saisie d'un journal antifrançais à Tunis

Tunis, 15 novembre, 11 h. 15. — Ce matin, le gouvernement a fait saisir l'édition arabe du *Messager tunisien* au moment de son apparition. La mesure, prise par M. Blondel, chargé d'affaires de France, a été accueillie par tous les Français, sans distinction d'opinion, avec une vive satisfaction.

La *Dépêche tunisienne* parue ce matin, continuant sa campagne, publie la traduction de l'article du *Messager* dans laquelle ce journal fait croire aux indigènes, avec mille détours et précautions, que la France n'a pas été étrangère au dernier mouvement insurrectionnel de la Tripolitaine, qui avait eu pour cause réelle la volonté bien arrêtée des tribus arabes de ne pas accepter la charge de la conscription, que le gouvernement turc voulait leur imposer.

Le directeur du *Messager tunisien* est un Français nommé Auguste Prôx, qui, récemment, a été condamné par le tribunal correctionnel de Tunis à huit mois de prison, 2.000 francs d'amende, 10.000 francs de dommages-intérêts pour diffamation envers le président du tribunal de Tunis.

L'opinion réclame une peine sévère contre les journaux qui jettent le discrédit sur l'œuvre de la France en Afrique et sur ses représentants. On se rappelle que le cautionnement pour la presse tunisienne a été supprimé en 1887.

### La dynamite en Espagne

Gérone, 15 novembre.— Un pétard de dynamite a éclaté devant la maison du juge de paix de San Felio de Guixols. Il n'y a eu aucun accident de personnes. Les dégâts sont considérables.

### La terre en danger. — Rencontre d'une comète

Berlin, 15 novembre. — D'après le rédacteur scientifique de la « Gazette nationale », une rencontre entre la terre et une comète aura lieu lundi prochain.

Ce journal expose que la comète dont on a récemment annoncé la découverte n'est autre que la comète périodique connue sous le nom de Biéla. Les différences que montre l'orbite de cet astre comparé aux calculs astronomiques s'expliquent par des perturbations que la comète a dû éprouver du fait de la planète Jupiter.

La comète est restée, depuis cinq jours qu'on l'observe, à peu près immobile au ciel, et comme il est démontré, d'autre part, qu'elle est animée d'un mouvement rapide, il s'en suit qu'elle avançait pendant tout ce temps directement vers la terre.

M. Berberich, attaché à l'observatoire astronomique de Berlin, a calculé que la comète était, le 6 novembre, à peu près à 36 millions de milles géographiques de la terre le 16 novembre, cette distance sera réduite à 6 millions de milles, et le lundi 21 novembre, la terre et la comète se rencontreront probablement.

Il n'y a, d'ailleurs, aucune crainte à concevoir à ce propos, car la seule conséquence pour nous sera une forte pluie d'étoiles filantes. Déjà, en 1885, la terre a passé par une partie de la comète de Biéla et les essaims de météorites observés à cette occasion ont été superbes.

### Un droit sur le combustible en faveur de la caisse des assurances

Paris, 15 novembre — S'inspirant des recherches de M. de la Poutonnerie, MM. Naquet et Saint-Germain ont saisi la Chambre d'une proposition portant qu'à partir du 1er janvier 1893, il sera perçu sur tout le combustible extrait des mines françaises un droit de 10 centimes par tonne qui sera versé mensuellement à la caisse des assurances gérées par l'Etat.

Cette caisse, en cas de mort, servirait une somme de cinq mille francs aux ayants droits de la personne décédée, et en cas d'incapacité permanente de travail, elle servirait une pension viagère de six cents francs à l'intéressé, reversible par moitié sur la veuve ou les enfants mineurs; en cas d'incapacité temporaire, elle servirait une indemnité de 2 fr. 50 par jour.

### Au Conseil des ministres. — La loi sur la presse et la question du Panama. — Les familles des victimes de l'explosion de la rue des Bons-Enfants. — Le successeur de M. Renan au collège de France.

Paris, 15 novembre. — Le conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

La délibération a porté sur les questions à l'ordre du jour, loi sur la presse et sur le Panama. Nous parlons, d'autre part, du Panama.

En ce qui concerne la presse, le gouvernement est résolu à soutenir demain, avec la dernière énergie, les conclusions de la commission et le rapport de celle-ci.

Dès aujourd'hui, nous ferons remarquer, dit la *Liberté*, qu'il y a eu confusion entre les mesures prévues au projet, entre les attaques contre la sûreté intérieure de l'Etat, — en ce qui concerne la détention préventive, — et les attaques contre la sûreté extérieure.

Le conseil s'est ensuite occupé des pensions à accorder aux veuves et aux enfants des victimes de l'explosion de la rue des Bons-Enfants. On sait que le conseil municipal de Paris a décidé de servir aux veuves une pension annuelle de 600 fr. et un secours annuel de 400 fr. aux enfants jusqu'à leur majorité. Le ministre de l'intérieur déposera à bref délai un projet analogue.

Enfin M. Bourgeois a fait signer un décret nommant M. Gaston Boissier professeur de littérature latine au collège de France, en remplacement de M. Renan. Nous avons, dès le 26 octobre, annoncé cette nomination.

### Un dompteur mordu par un lion

Rouen, 15 novembre. — Hier soir, au cirque Rancy, le dompteur présentant le « lion écuyer », a failli être dévoré pendant la représentation, par son élève qui s'est tout à coup précipité sur lui, le mordant cruellement à la face. Grâce à la présence d'esprit d'un écuyer, on a pu préserver le dompteur d'une mort certaine.

### Le nouveau Congrès américain

Londre, 15 novembre. — On télégraphie de Philadelphie au *Times* de ce matin :

» Il est probable que M. Cleveland ne convoquera le nouveau congrès qu'à l'automne prochain. »

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**L'emprunt de la ville de Roubaix.** — Comme on a pu le voir dans le compte-rendu de la séance de la Chambre de mardi, le projet autorisant la ville de Roubaix à emprunter une somme d'un million 240,000 fr. a été adopté.

**Nous avons** le regret d'apprendre la mort, à Saint-Omer, de M. Hippolyte Grincourt, garde d'artillerie principal en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Grincourt a longtemps habité Roubaix. Il était âgé de 55 ans.

**A la société de géographie de Roubaix.** — Ainsi que nous l'avons annoncé, les conférences de la société de géographie, pour la saison 1892-1893, vont recommencer le samedi 19 courant, à 8 heures du soir. Elles auront lieu dans la salle du grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts Industriels, salle qui a été de nouveau accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

La première conférence sera particulièrement intéressante ; elle sera donnée par Mme Auguste Couvreur, officier d'Académie, membre d'honneur des sociétés de géographie de Paris, de Bordeaux et d'Anvers, femme de l'ancien vice-président de la Chambre des représentants de Belgique.

Le sujet traité sera : *La Tasmanie*, son histoire, ses habitants, ses ressources, avec projections lumineuses.

Mme Aug. Couvreur, étant d'origine australienne, donnera certainement à son sujet un caractère et un intérêt que nous n'avons pas besoin de signaler, et qui assureront à cette conférence un auditoire aussi nombreux que sympathique.

**L'exposition de l'œuvre des églises pauvres. — Paroisse de Notre-Dame.** — Nous avons parlé, il y a quelques jours, de l'exposition organisée chez les Filles de la Sagesse par les dames patronesses de l'œuvre des églises pauvres. Celle qu'on peut admirer dans une dépendance de l'église Notre-Dame, et qui est le résultat admirable du travail des dames et des jeunes filles catholiques de la paroisse — réunies sous le patronage de Sainte-Elisabeth — ne le cède à la première ni pour la quantité ni pour la qualité des objets exposés.

Ici encore nous passent sous les yeux tous les objets servant au culte catholique et à ses ministres. Voici trente-sept chasubles et neuf chapes, toutes plus belles et plus riches que les autres — depuis l'ornement des jours de grande fête jusqu'à celui des offices funèbres.

Parmi les chasubles, nous en remarquons deux d'un travail particulièrement beau ; la première, sur drap d'or, ornée de broderies à la main d'une rare habileté — notamment la figure de la Vierge de Lourdes qu'on aperçoit à l'intersection de la Croix ; la seconde sur satin blanc, enrichie de broderies superbes, genre moyen-âge, avec, en relief, le Sacré-Cœur également travaillé point par point: c'est d'une finesse et d'une délicatesse charmantes.

D'autres chasubles sont encore à citer; l'une d'elles ornée d'une magnifique tapisserie, sur laquelle se détache la Sainte-Face; une autre, sortant tout à fait de l'ordinaire, avec ses tissus verts ornés appliqués en bandes longitudinales sur le satin; etc., etc.

Nous devons encore une mention spéciale à un magnifique voile peint par une jeune roubaisienne : c'est remarquable comme sincérité de rendu et comme difficulté vaincue ; tous nos compliments à l'auteur de cette œuvre vraiment artistique.

**Le classement et la mise en état de viabilité de la rue de la Conférence.** — Pendant quinze jours, les pièces et le projet relatifs au classement et à la mise en état de viabilité de la rue de la Conférence, seront déposés au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 29 et 30 de ce mois, et le 1er décembre de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

**La fièvre aphteuse.** — Par arrêté du 10 novembre courant, M. le préfet du Nord a levé la déclaration d'infection prononcée le 15 octobre dernier à l'égard des locaux, cours, enclos, herbages et pâturages de la ferme de Maufait.

**Association des Dames Françaises.** — M. Henri Ternynck, président du Comité de Roubaix, a reçu d'une collecte faite par les pensionnaires du restaurant Mathon (ancien café Soyez), la somme de 51 fr. pour les blessés du Dahomey.

**Association amicale des anciens élèves des Frères.** — Nous apprenons avec plaisir que l'Association amicale des anciens élèves des Frères organise, pour le dimanche 20 courant, à six heures, dans la salle des fêtes de la Mairie, un concert de bienfaisance.

Nous prédisons à cette Association le succès habituel de ses soirées, toujours si bien préparées.

**Le concert conférence** organisé, pour dimanche 20 novembre, à six heures, par les anciens pèlerins de Rome, aura lieu dans la salle du patronage St-François de Sales, boulevard de Strasbourg.

Dans la partie musicale, la musique de la « Garde Russe» exécutera quelques morceaux qui sont la propriété de la musique Pontificale. Il y aura des romances, des chansonnettes, et des monologues.

La partie dramatique comprendra deux comédies.

La conférence sera accompagnée de 34 projections à la lumière oxydrique.

Comme on le voit, cette soirée sera des plus attrayantes. Aussi les cachets s'enlèvent-ils déjà.

Le prix d'entrée a été fixé à un franc et à 50 centimes. Chaque cachet donne droit de participation à la *tombola gratuite* qui sera tirée dans le courant de la soirée.

On peut se procurer des cachets chez MM. Delporte-Petit, 14, rue Brézin; Emile Quénay, 249, rue de Lille : Charles Delporte, 15, rue du Curé ; Henneuse, 110, rue de Lannoy ; Bulteau-Rose, 18, rue Saint-Pierre ; Vierre Waverbèque, 114, rue de la Vigne ; Lecomte-Contamine, place de la Liberté ; à Croix : chez M. Brouillard, rue de l'Eglise ; à Wattrelos : chez M. L. Plouvier, rue St-Joseph.

**La « Roubaisienne » à Hautmont.** — Notre société municipale de gymnastique s'est rendue, dimanche, à Hautmont pour prendre part à la fête organisée par la *Hautmontoise*. La *Roubaisienne* a été reçue, à la gare, par la musique des pompiers, et c'est aux sons d'un pas redoublé que la société s'est dirigée vers le local ; le président de la *Hautmontoise* a porté un toast à la *Roubaisienne* et à *La Vaillante* deux sociétés amies, a-t-il dit, puis, les vins d'honneur ont circulé. La fête qui a eu lieu le soir dans une salle brillamment décorée et archi-comble, a été, pour la *Roubaisienne*, l'occasion d'un franc succès.

**Deux jeunes filles retirées du canal.** — Mardi matin, vers neuf heures, un charbonnier de la Compagnie de Vicoigne et Nœux, Henri Vandenbrouck, demeurant rue de la Tossée, à Tourcoing, apercevait dans le canal, près du pont de la Gaîté, un corps flottant entre entre deux eaux. Il sauta dans une barquette, et, au moyen d'un aviron attira vers le bord, à son grand effroi, deux jeunes filles attachées ensemble par une corde, celle qui paraissait la plus âgée tournant le dos à l'autre.

Des camarades aidèrent le brave ouvrier à déposer sur la berge les corps, en état de putréfaction déjà très avancée, et M. Daudé, commissaire du 1er arrondissement, immédiatement informé de cette sinistre trouvaille, arriva bientôt sur les lieux.

Les formalités d'usage accomplies, le magistrat envoyait les deux cadavres à la morgue de l'Hôtel-Dieu, et requérait en même temps M. le docteur Largillière pour les examiner.

Vers dix heures et demie, le médecin-légiste constatait qu'ils ne portaient aucune trace de coups, ni de violences.

Dans l'intervalle, le bruit s'était répandu jusqu'à Tourcoing, qu'on venait de retrouver dans le canal de Roubaix deux jeunes filles de la première ville, dont nous avions annoncé la disparition le lundi 31 octobre. Nos lecteurs vont voir que cette supposition était fondée.

Un peu après onze heures, des parents venaient reconnaître la jeune Elise Leman, âgée de quatorze ans, demeurant au boulevard Gambetta, maisons de Mme veuve Roose.

Une demi-heure plus tard, Germaine Delespaul, de deux ans et demie plus âgée, était reconnue par son père lui-même, qui habite la rue de Bradfort, maisons Bigot. Plusieurs membres de la famille l'avaient accompagné dans son triste pèlerinage.

Les deux fillettes travaillaient comme bacleuses à la filature de MM. Masurel, à Franes, et paraissaient liées d'une étroite amitié.

La veille de la Toussaint, toutes les deux se rendirent à l'ouvrage, à six heures du matin. A midi, Elise Leman donnait sa gamelle à une voisine, en la priant de la déposer chez ses parents; elle était ensuite allée attendre, près de sa demeure, sa compagne Germaine Delespaul, qui dinait, comme d'ordinaire dans sa famille.

Quelques minutes avant l'heure de la rentrée, les deux amies se promenaient ensemble près du passage à niveau de la route de Lille. Une ouvrière leur ayant fait remarquer qu'elles devaient se presser, « nous avons encore bien le temps », répondirent-elles, « nous allons chercher du dessert ». Elles partirent, et depuis ce moment on ne les a pas revues.

Peu de jours avant le 31 octobre, Elise Leman et son amie, qui se promenaient le long du canal de Tourcoing, avait dit à la fille Cuissot, une de leurs camarades d'atelier : « Tu vois ce canal ; eh ! bien, ce sera notre malheur à toutes deux. » Mais à cette époque il n'y avait pas encore d'eau dans l'embranchement de Tourcoing, et les malheureuses ont du aller un peu plus loin, pour mettre à exécution leur funeste projet.

On se perd en conjectures sur les véritables causes de ce double suicide : Germaine Delespaul et Elise Leman, étaient d'excellentes ouvrières, et leurs parents n'ont jamais eu le moindre reproche à leur faire sur leur conduite.

La corde dont se sont servies les deux jeunes filles pour s'attacher ensemble, est une forte ficelle d'emballage. On a tout lieu de supposer, d'après la position dans laquelle on a trouvé les deux corps, que c'est la plus âgée des deux amies qui a serré la corde et fait le nœud.

**Les exploits d'un chevalier d'industrie.** — Après quatre jours de réflexions, un confrère reprend le récit, que nous avons publié samedi matin, des exploits de Gheldof, pour en nier l'authenticité, ou, à tout le moins pour crier à l'exagération.

Il n'en est pas moins vrai que les détails essentiels de ce récit sont rigoureusement exacts.

Gheldof a été arrêté — bien que notre confrère n'ait pas parlé de cette arrestation : et, s'il a été relaxé depuis, tant mieux pour lui ! Nous n'avons aucun motif particulier d'en vouloir à cet homme !

Notre confrère insinue bien que si Gheldof a été arrêté, c'est grâce au zèle d'un de nos reporters qui, sous l'impression de quelque cauchemar, serait allé, la nuit, réveiller M. le commissaire du second arrondissement, lui aurait raconté les « prétendus exploits » de Gheldof, et aurait ainsi provoqué l'arrestation de ce dernier.

Malheureusement pour notre confrère, s'il est vrai que notre reporter était sur les lieux au moment de l'arrestation, il est inexact que ce soit lui qui ait réveillé l'honorable M. Martin : s'il est vrai que l'arrestation a eu lieu, il est inexact que ce soit le récit de notre reporter qui l'ait amenée : l'arrestation a eu lieu à la suite d'une plainte en règle, formulée par le cabaretier chez qui Gheldof était descendu, où il avait bu et mangé depuis des semaines sans bourse délier, et à qui il avait même emprunté de l'argent.

Voilà la vérité — toute simple.

Que Gheldof connaisse peu le français, le point importe peu ; qu'il soit parfaitement solvable, ainsi que l'affirme notre confrère, ceci est autre chose. Cet homme a été cultivateur dans son pays ; il s'est lancé dans le commerce et s'y est ruiné à plates coutures ; il n'a pu éviter même la faillite ! Arrivé à Roubaix, le 20 octobre, sans un sou, il n'avait pas encore, trois semaines après, changé de linge ! Tous ces renseignements sont exacts, rigoureusement exacts : comment veut-on qu'un homme qui achetait 40.000 francs de terrain, sans avoir un louis en poche, n'eût pas fait naître quelque soupçon dans l'esprit du cabaretier, à qui il emprunta même de l'argent ?

Mais ceci est bien loin de s'expliquer.

Encore quelques mots sur cette affaire, où l'on nous fait de nouveau dire tant de choses que nous n'avons pas dites : Gheldof se savait si bien le débiteur du cabaretier qu'il lui a avancé — pour s'acquitter un peu — 300 kilogs de pommes de terre sur les 1500 k. (encore impayés) qu'il avait achetés à la Marlière. Rue d'Inkermann, il avait acheté du beurre — dans quel but ? — resté aussi impayé. Qu'il acquitte plus tard ces paiements, c'est ce que ses débiteurs osent espérer; il n'est pas moins vrai qu'il y a là une série d'actes qu'un honorable magistrat qualifiait sévèrement mardi soir, en notre présence.

Quant aux contrats de vente, d'association, etc., etc. dont notre confrère entretient longuement sa clientèle — ce sont des affaires purement privées entre Gheldof et ses co-contractants : s'ils s'arrangent, merci pour lui et tant mieux pour eux ! S'ils ne tombent pas d'accord, peu nous chault. Cela n'intéresse en aucun point ni nos lecteurs, ni nous-mêmes.

Un point était à rectifier dans notre récit — et nous le faisons bien volontiers; il est en effet inexact qu'on ait trouvé deux couteaux sur Gheldof; il s'agissait de deux outils de vétérinaire.

Mais en quoi ce détail intirme-t-il, dans ses points essentiels, notre information?

**Un double abus de confiance.** — L'estaminet de M. P... L..., rue Magenta, est le siège d'un groupe d'amis, qui, à la fin de chaque réunion, ont l'habitude de mettre de côté une petite somme, destinée à former une cagnotte, en vue d'un banquet annuel. L'argent était laissé en dépôt dans l'établissement, sous la responsabilité du secrétaire de la société, un serrurier du nom de P... M...

Il y a une huitaine de jours, la cabaretière, en compagnie de ce dernier, désertait le toit conjugal, et s'envolait vers Paris. Mais elle avait eu, auparavant, le soin d'enlever à son mari quatre cents francs, en chiffres ronds, sans oublier la précieuse cagnotte, qui s'élevait à cinquante-huit francs.

L'époux trompé et volé n'a pas voulu porter plainte. Quant au président du groupe d'amis, il ne l'a pas entendu ainsi, et il a informé M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement, de la fugue de l'indélicat secrétaire.

**Arrestation d'une cabaretière.** — Sur la plainte d'un brasseur d'une localité voisine, M. Daudé, commissaire du 1er arrondissement, a fait mettre en état d'arrestation une cabaretière qui tenait l'estaminet du « Progrès », dans la rue de Blanchemaille.

Cette femme que la police a découverte chez une de ses amies, aurait, paraît-il, déménagé, dimanche après-midi, « à la cloche de bois », en laissant la clef sur la porte de la maison.

En faisant l'inventaire du mobilier et du matériel de l'établissement, le brasseur n'a plus retrouvé un certain nombre d'objets, et il est décidé à la poursuivre de ce fait en abus de confiance.

**Les accidents du travail.** — L'établissement de la Société Anonyme du peignage de l'Epeule (ancien peignage Vinchon) a été, mardi après-midi, le théâtre d'un pénible accident.

Un dégorgeur, Jean Dhondt, jeune homme de quinze ans et demi, a été pris par une courroie qu'il voulait remettre sur la poulie, et projeté violemment sur le sol, où il est resté étendu, sans pouvoir se relever.

Ses camarades d'atelier sont accourus pour lui porter secours, et il a été l'objet des soins les plus empressés de la part du personnel de la maison.

Pendant que le directeur envoyait chercher en toute hâte M. le docteur Lepers, il faisait en même temps prévenir la famille du pauvre garçon, habitant la rue Lavoisier, à Croix.

Le médecin, après avoir constaté une fracture du rocher gauche, des contusions et une fracture des premières côtes, a jugé l'état du blessé assez grave pour réclamer son admission d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où son père l'a conduit dans une voiture de place.

**Un garçon boulanger qui promet.** — Lundi, vers le soir, l'agent Delhaye était requis par un boulanger de la place d'Audenarde, M. P....., qui lui déclarait que son employé, Eugène D..., l'insultait et voulait tout briser chez lui. M. P.... ajoutait qu'il voulait chasser le garçon boulanger, l'accusant d'abus de confiance.

L'agent Delhaye conduisit le quidam au quatrième arrondissement. Là, le prévenu déclara tranquillement que si l'agent n'eût pas reçu quarante sous à Mme P... jamais il n'eût intervenu dans cette affaire.

M. le commissaire donna l'ordre de conduire l'individu au dépôt ; mais, dans le bureau même, l'irascible garçon boulanger lança un coup de poing à l'agent Delhaye.

Il n'en a pas moins été écroué.

**Les menus faits et les contraventions du jour.** — Divers procès-verbaux ont été dressés à charge : 1° d'un jeune homme qui chantait à pleins poumons, la nuit de lundi à mardi, dans la rue de la Gare ; 2° d'un « repasseur de ciseaux », qui annonçait par trop bruyamment son passage ; 3° d'une série d'ivrognes enfin, dont plusieurs ont aggravé leur cas, soit en mendiant, soit en vagabondant.

**Deux rixes.** — La première s'est élevée dans l'après-midi de mardi sur la Grand'Place : les batailleurs, D... Adolphe et M... Guillaume, seront poursuivis.

La seconde a mis en émoi la rue Sainte-Elisabeth, lundi soir, vers 11 heures.

On parlait de coups de couteau, de tués, que sais-je ?

La police, prévenue, accourut, trouva un rassemblement d'une trentaine de personnes — mais de batailleurs point.

Il paraît qu'ils s'étaient enfuis.

Tant et si bien qu'en fait de tués et de blessés — il n'y a eu ni l'un ni l'autre.

**Une scène de jalousie.** — Une dame habitant Comines (Belgique), Mme Félicie B..., apprenait, ces jours derniers, que son mari habitait à Roubaix, rue de la Guinguette, en compagnie d'une femme nommée Marie P..

Mme D... arriva à Roubaix dans l'après-midi de mardi, et se rendit directement rue de la Guinguette, chez sa rivale. Là, on refusa de lui ouvrir la porte. Ce que voyant, elle résolut sans doute d'entrer par la fenêtre, car elle se mit à briser les carreaux.

Un agent, qu'on était allé prévenir, conduisit la pauvre femme abandonnée devant M. le commissaire de police du 1er arrondissement.

**Entre époux.** — L'agent Lamarque se trouvait de service rue de la Chaussée, dans la soirée du mardi; lorsqu'il entendit, parlant de la rue Jacquart, des appels désespérés. Il se rendit sur les lieux, et aperçut une femme qui fuyait, poursuivie par un homme, son mari — un sieur V...

Ce dernier fut immédiatement arrêté, et l'agent s'enquit de ce qui s'était passé. Il s'agissait d'une vulgaire dispute entre mari et femme, au cours de laquelle le premier avait lancé à la seconde un coup de tête dans la figure.

Comme il menaçait encore de la frapper, la pauvre femme avait pris la fuite. Elle déclara cependant à l'agent qu'elle ne ressentait aucun mal de cette violence. En présence de quoi, le représentant de l'autorité a fait réintégrer leur domicile aux époux en bisbille — tout en dressant procès-verbal à charge du mari.

**Lannoy.** — *Exploits de deux jeunes voleurs.* — Depuis quelques jours, MM. X... fabricants à Lannoy, s'apercevaient qu'on coupait les pièces des métiers à tisser. En dépit d'une surveillance active, on ne parvenait pas à découvrir le coupable. Mardi matin, l'un des fabricants vit s'introduire dans l'atelier un jeune garçon, porteur de ciseaux. Il le laissa s'approcher d'un métier. Le gamin regarda autour de lui, afin de voir s'il n'était pas remarqué; puis, rapidement, il se mit à couper quelques plombs et les glissa dans sa poche. Il se retirait tout doucement, quand le fabricant lui mit la main au collet.

Le jeune voleur déclara se nommer Florimond Decottignies, âgé de 12 ans 1/2. Il fut conduit à la prison de la gendarmerie où on le pressa de questions : il avoua que, dernièrement, il avait volé dans un wagon, à la gare, une boîte de biscuits, et ce, de complicité avec un nommé Henri Delahaye; quelque temps auparavant, il avait encore subtilisé un panier de poires dans la serre de M. Motte, puis il avait revendu les fruits.

Decottignies fut maintenu en état d'arrestation : quant à Delahaye, dont la complicité avait consisté à manger une partie des friandises volées par son camarade, il a été laissé en liberté.

**Croix.** — *Une mort subite.* — Lundi matin, un ouvrier de métiers, nommé Desbory, était à son travail lorsqu'il se sentit indisposé. Il demanda la permission de retourner chez lui, ce qui lui fut accordé.

Desobry arrivait en son domicile, rue Paul Bert, lorsqu'on le vit s'affaisser.

On s'empressa de lui prodiguer des soins, mais le malheureux avait déjà cessé de vivre.

On conçoit la douleur de la famille de l'ouvrier, en apprenant cette triste nouvelle.

**Wasquehal.** — La société chorale *Les Amis Réunis* célèbra la fête de Sainte-Cécile le dimanche 27 novembre prochain.

A 10 heures du matin, messe de Ste-Cécile; exécution de la 2e messe de H. Coupé par la société chorale.

A 3 heures du soir, grand banquet au siège de la société chez M. Dilies-Mescart.

A l'issue du banquet, concert par les membres de la chorale avec le concours d'artistes distingués.

### Communications diverses

**Société chorale l'« Abeille ».** — La commission administrative de la société chorale l'*Abeille*, prie ses sociétaires de se rendre à son nouveau local, au *Phare de Beaurepaire*, boulevard de Belfort, le mercredi 16 courant, à 9 heures précises du soir pour répétition des chœurs de Sainte-Cécile.

## WATTRELOS

**Une brute.** — Lundi, dans la soirée, un individu nommé Edouard S..., journalier, rue Négrier, se trouvait rue du Moulin ; il était légèrement pris de boisson et tenait en main un énorme fouet dont il menaçait tous les passants. Soudain, apercevant M. Isidor Carrette, de la rue Saint-Joseph, il se rua sur lui, et le frappa brutalement du manche de son fouet. Trois fois le manche s'abattit sur l'oreille droite qui fut coupée à deux endroits. Le sang s'échappait des blessures en abondance. M. Jean Baptiste Delmotte, qui passait près de là, voulut voir ce qui se passait, mais il subit le même sort que M. Carrette.

Une lutte s'engagea alors entre les deux hommes, tandis qu'un grand nombre de spectateurs faisaient cercle, ne voulant pas intervenir. Cependant, une femme, Mme Julienne Henno, voyant que la lutte allait tourner au tragique, se jeta courageusement au milieu des combattants et parvint, non sans avoir été fortement bousculée, à les séparer.

Au même moment arrivait la gendarmerie qu'on était allé prévenir : un procès-verbal en règle fut dressé à la charge de S...

**Les fraudeurs.** — Lundi, vers minuit et demie, les préposés Le Henaff et Leblain, de la brigade de la Martinoire, ont arrêté au sentier Gadenne, le nommé Claude Mogardel, forgeron, âgé de 29 ans, demeurant à Roubaix. Ce contrebandier était porteur de 12 kilogs de poudre en grains, et d'une grande quantité d'allumettes de provenance étrangère, d'une valeur totale de 48 fr. 50.

## TOURCOING

**M. Dron, député de Tourcoing**, a été nommé, mardi, à la Chambre, membre de la commission supérieure du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

**Société de secours aux blessés militaires.** — M. Léon Monnier, président du comité tourquennois de la « Société de secours aux blessés militaires » nous adresse la note suivante :

« Depuis le début de l'expédition du Dahomey, le Conseil de la *Société française de secours aux blessés militaires*, que préside M. le Maréchal de Mac-Mahon, a envoyé au colonel Dodds 91 caisses de dons de toute nature. Plusieurs des Comités de la Société, notamment ceux d'Annecy, de Bordeaux, du Vésinet, de Mantes et de Lille, ont fait, personnellement, des expéditions importantes, ou en préparent de nouvelles. La Société de secours prend aussi des mesures, pour qu'à leur débarquement les blessés et les malades du corps expéditionnaire trouvent, auprès de ses Comités, un accueil réconfortant. D'autre part, le Conseil et le Comité de Bordeaux réunis ont remis au Colonel Archimard, pour la colonne du Soudan, 200 pansement antiseptiques et 50 caisses de vin. Enfin, le Conseil vient d'envoyer à son représentant, pour les hôpitaux du Tonkin, de la Cochinchine et de Cambodge, une nouvelle somme de 3,000 francs. Les dons en argent et en nature sont reçus, au nom du Président de la Société M. le Maréchal de Mac-Mahon ou de la Présidente du Comité des Dames, Madame la Maréchale de Mac-Mahon, au siège de la Société de secours, rue Matignon, 19, à Paris.

» Pour le comité de Tourcoing les dons en argent ou en nature sont reçus au siège du comité, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville. » *Le président*, L. MONNIER. »

**Les mesures sanitaires.** — Les voyageurs n'ont plus à subir la vis